

Le Domaine Public Fluvial de la Loire

Dans le département du Loiret, le domaine public fluvial (DPF) est composé à 95 % par la Loire et ses différents systèmes d'endiguement. Ce domaine appartient à l'État qui en assure la gestion au titre du risque inondation et dans le respect du code de l'environnement.

Travaux d'entretien et de renforcement

La DDT, maître d'ouvrage pour le compte de l'État, assure les missions suivantes :

- l'entretien courant du Domaine Public Fluvial (digues et lit de la Loire) ;
- la réalisation de travaux de renforcement des digues ;
- la restauration et le maintien de la capacité d'écoulement hydraulique du fleuve ;
- la surveillance du système d'endiguement en toutes circonstances ;
- la gestion de l'occupation domaniale du DPF.

Toutes ces missions sont assurées au titre de la protection des populations vis à vis du risque inondation.

Pour les assurer, la DDT bâtit un programme annuel d'entretien et de travaux dans le lit et sur les digues. Ce programme fait l'objet d'une première concertation avec les associations environnementales, les associations d'usagers et les services de police de l'eau et de l'environnement. Il est ensuite communiqué aux collectivités territoriales ligériennes pour information et remarques éventuelles avant la fin du premier semestre de chaque année.

Le programme annuel est consultable en ligne sur le site internet de la préfecture :

<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/>

La gestion domaniale du DPF

La DDT assure la mission de gestion et de conservation du DPF. Elle doit en maîtriser les usages afin de vérifier leur compatibilité avec la sécurité et les enjeux de biodiversité.

Ainsi elle est chargée de l'instruction :

- demandes d'autorisation d'occupation temporaire,
- de conventions de superposition d'affectation
- d'autorisation d'organisation de manifestation.

La maîtrise de l'occupation ou de l'utilisation du DPF revêt une importance majeure pour la préservation du rôle de protection des digues.